

**Dossier de l'OHI N° S1/6100/2026****LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 11****17 décembre 2025****4<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-4)****Monaco, 19-23 avril 2026****SELECTION DU PRESIDENT DE LA 4<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI****Références :**

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n°9 du 3 octobre 2025 - Sélection du président de la 4<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.
- B. Règles de procédure de l'Assemblée (Règle 14)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire n°9 de l'Assemblée (cf. référence A) invitait les Etats membres à proposer des candidatures appropriées pour l'élection du président de la 4<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI. A cette époque, le Secrétariat de l'OHI avait identifié M. Michel AMAFO, Directeur du Service hydrographique du Suriname, comme candidat approprié, celui-ci ayant déjà exprimé son souhait de présider l'Assemblée.
2. L'unique commentaire reçu en réponse à la référence A exprimait son soutien à M. Michel AMAFO et aucune autre candidature n'a été proposée. En conséquence, le vote par correspondance prévu à la cf. référence B [article 14 (b)] n'est pas nécessaire. La candidature de M. Michel AMAFO à la présidence sera soumise à la confirmation de la 4<sup>ème</sup> session de l'Assemblée, conformément à la référence B [article 14 (f) (i)], au début de la première séance plénière, le lundi 20 avril 2026.
3. Le Secrétariat de l'OHI félicite M. Michel AMAFO pour sa nomination à la présidence de la 4<sup>ème</sup> session de l'Assemblée. Le Secrétariat de l'OHI organisera en temps utile une réunion préparatoire avec M. Michel AMAFO afin d'examiner les procédures, les dispositions et les documents en vue de la préparation de l'Assemblée.

Veuillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général